

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS :

Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, Mme BENOIT Gaëlle, M. COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAIN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane, M. ABBEY Mathurin, Mme CADOT Marie-Jeanne, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie

Procuration(s) :

M. SAUVAGET Jean-Pierre donne pouvoir à Mme GRUAIS Annick, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie, M. GUERIN Dominique donne pouvoir à Mme DANET Sophie, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à M. THOBY Yannick, M. SORET Vincent donne pouvoir à M. GLOTAIN Yvon,

Etai(ent) absent(s) :

Mme THIEL Annabel

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGET Jean-Pierre, M. GUERIN Dominique, M. HOCQUART Patrick, M. SCHMITT Alain, Mme PRUNIER Agnès, M. SORET Vincent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BENOIT Gaëlle

ANIMATION JEUNES : APPROBATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER ENTRE LES COMMUNES DE CAMPBON, LA CHAPELLE LAUNAY, PRINQUIAU ET L'UFCV : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'objectifs concernant le projet d'animations jeunes (11-16 ans) pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.

CONVENTION SERVICE COMMUN MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – AVENANT A LA CONVENTION (CREATION D'UN TARIF) : Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention fixant le tarif 2015 par équivalent permis de construire instruit : 125 €. Ces frais d'instructions seront à la charge des communes.

OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU : JUSTIFICATION DE L'UTILITE D'OUVERTURE A L'URBANISME : Le conseil municipal à 3 voix contre, 18 voix pour,

- Valide l'argumentaire développé dans la délibération pour justifier de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU au niveau de la 1^{ère} tranche de la ZAC
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de modification n°1 avec procédure d'enquête publique du PLU nécessaire à cette ouverture
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

AGREMENT A LA DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE – LOTISSEMENT DU CLOS DE LA FOLIETTE : Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son agrément à la dénomination d'une voie privée desservant le lotissement du Clos de la Foliette : rue de Condorcet en continuité de la voie d'accès.

GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX DE VOIRIE : Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de mettre en place un groupement de commandes avec les communes de Bouée, Lavau, Quilly, la Chapelle Launay, Campbon et Prinquiau dans le cadre :
- De la passation de marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie
- De la passation de marché de travaux voirie (PAVC – PAT – Curage et dérasements d'accotements)
- Approuve la convention de groupement de commandes à passer avec les communes concernées
- Autorise Madame le Maire à signer et exécuter cette convention.

ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MONO BROUSSE (EN ACHAT GROUPE AVEC LA COMMUNE DE QUILLY) : Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir avec la commune de Quilly un matériel alternatif au désherbage dans le cadre de la mise en place du plan de désherbage. Le coût revenant à la commune est estimé à 694 € HT. Ce matériel dont le prix d'achat est de 6 490 € HT est subventionné par la Région et l'Agence de l'Eau.

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DESHERBAGE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL REGIONAL : Le conseil municipal, à 3

abstentions et 18 voix pour, décide d'engager deux actions qui seront accompagnées par l'association Loire Océane Environnement :

- Animation sur les mauvaises herbes avec atelier de dégustation : 727,50 €
- Exposition sauvage des rues et atelier conseil jardinage : 1 092,25 €
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional

VOTE DES PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES : Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les participations intercommunales suivantes :

ARTICLE 6554	Pour mémoire participation 2015	Participation sollicitée		Vote du conseil municipal
Part animation sportive départ.	1995 (0.60 €/hab)	2050.20 0.60 €/hab	2051	2051
Commission syndicale Grande Brière Mottière	998 (0.30 €/hab)	1025.10 0.30€/hab	1026	1026
Parc de Brière	4 728	4 142.37	4 143	4 143
TOTAL	7 635		7 220	7 220

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions aux associations :

Le conseil municipal, conformément à la commission de finances,

Après en avoir délibéré, fixe les critères d'attribution des subventions comme suit :

Subventions aux associations locales :

5,46 € par adhérent + 2 € par adhérent de moins de 18 ans avec un minimum de 140 €

Subvention associations hors commune : 91 €

Subventions associations d'aide à domicile : 0,10€ par heure

Et vote les subventions ci-après :

ASSOCIATIONS 6574	Pour mémoire Budget 2015	Proposition commission de finances	Vote Conseil Municipal
1 ASSOCIATIONS PRINQUELAISES			
1 Théâtre Les Arlequins	243,00	348,00	348,00
2 Conseil Parents élèves Ecole Publique PRINQUIAU	140,00	140,00	140,00
3 Ass. Parents élèves Ecole Notre Dame du Sacré Cœur	140,00	140,00	140,00
4 Amicale Laïque	1 586,00	2 008,00	2 008,00
5 Entente musicale - PRINQUIAU-CAMPBON	140,00	140,00	140,00
6 Club 3ème âge LA DETENTE	320,00	320,00	320,00
7 Section Locale UNC PRINQUIAU	140,00	140,00	140,00
8 A.C.C.A. PRINQUIAU	235,00	231,00	231,00
Lutte contre les ragondins (cartouches) - sous réserve de justificatifs	240,00	240,00	240,00
9 Les Amis de Madagascar	140,00	140,00	140,00
10 A.S.P. foot, basket, tennis (gym)	2 661,00	2 719,00	2 719,00
A.S.P. basket (exceptionnel)	70,00	20,00	20,00
ASP Basket (sous réserve de justificatifs) saison 2015-2016	520,00	520,00	520,00
ASP Basket (sous réserve de justificatifs) saison 2016-2017	400,00	400,00	400,00
11 Espoir - Vie - PRINQUIAU (Téléthon)	140,00	140,00	140,00
12 Karaté Club Prinquelais Omnisports	497,00	700,00	700,00
13 Association ABIGAEL (sous réserve)	140,00	140,00	140,00
14 BOOTS AND CHAPS	140,00	140,00	140,00
15 FESTIV'PRINQUIAU	140,00	140,00	140,00

16 Association Renaissance du Patrimoine de l'Escuray (ARPE) convention	140,00 0,00	140,00 0,00	140,00 0,00
17 Association Pétanque Loisirs Prinquelais	140,00	140,00	140,00
18 Vélo Club Prinquelais (sous réserve d'animation)	140,00	140,00	140,00
19 Loire et Sillon Cycliste (sous réserve)		140,00	140,00
20 Les Petits Diablotins Arbre de Noël (sous réserve animation)	140,00 250,00	140,00 250,00	140,00 250,00
21 Les Prinqu'Loups	140,00	140,00	140,00
22 Association PRINQUIAU MUSIK Animation	140,00 4 000,00	140,00 4 000,00	140,00 4 000,00
	13 122,00	13 996,00	13 996,00
<u>2 SUBVENTIONS ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET PERISCOLAIRES - ECOLES SPECIALISEES - VOYAGES</u>			
23 Activités pédagogiques et périscolaires Ecole Publique - voyage sous réserve Voyage sous réserve	3 006,00	2 934,00 1 300,00	2 934,00 1 300,00
24 Activités pédagogiques et périscolaires Ecole Privée Voyages école (49 x 13 €)	1 701,00	1 737,00 637,00	1 737,00 637,00
25 1 - Collège Saint Joseph SAVENAY	182,00	221,00	221,00
26 2 - Collège Saint Exupéry SAVENAY			
	4 889,00	6 829,00	6 829,00
<u>3 SUBVENTIONS ORGANISMES EXTERIEURS</u>			
27 Virades de l'Espoir	91,00	91,00	91,00
28 Ass. Paralysés de France SAINT HERBLAIN	91,00	91,00	91,00
29 Ass. Départ. Par. Enfants Inad. (ADAPEI) BLAIN	135,00	135,00	135,00
30 Ass. Papillons Blancs SAINT NAZAIRE	91,00	91,00	91,00
31 FNATH - SAVENAY	91,00	91,00	91,00
32 La Croix d'Or - Alcool Assistance	91,00	91,00	91,00
33 Vie Libre section Donges-Besné	91,00	91,00	91,00
34 La Rose des Vents (sous réserve)	91,00	91,00	91,00
35 Jardiniers de France (sous réserve)	91,00	91,00	91,00
36 Secours Catholique	91,00	91,00	91,00
37 Comité Cantonal Faim et Développement (sous réserve)	91,00	91,00	91,00
38 Restos du Cœur	91,00	91,00	91,00
39 ADAR ORVAULT	312,00	332,00	332,00
40 Aide à domicile pour tous	140,00	91,00	91,00
41 ADMR - Besné	91,00	91,00	91,00
42 APLS - BIEN CHEZ SOI - PONTCHATEAU		91,00	91,00
43 Croix Rouge SAVENAY (sous réserve)	91,00	91,00	91,00
44 Amicale des donateurs de sang SAVENAY	91,00	91,00	91,00
45 Amicale des sapeurs pompiers CAMPBON (sous réserve)	150,00	91,00	91,00
46 Amicale des sapeurs pompiers SAVENAY	150,00	91,00	91,00
47 Section Jeunes Sapeurs Pompiers de SAVENAY (sous réserve)	100,00	150,00	150,00
48 Terre d'Avenir	91,00	91,00	91,00
49 NAMASTE ENFANTS D'HIMALAYA (sous réserve)	91,00	91,00	91,00
50 Association La Main Ouverte	91,00	91,00	91,00
51 Interlude	91,00	91,00	91,00
52 Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique			
53 subvention annuelle		400,00	400,00
54 subvention destruction nids		300,00	300,00
55 Accueil fraternel en Loire et Sillon		91,00	91,00

	2 625,00	3 410,00	3 410,00
4 EDUCATION JEUNESSE SPORT			
56 Club des Marsupilamis (accueil périscolaire et centre de loisirs)	64 000,00	77 050,00	77 050,00
Séjours (sous réserve)	5 596,00	5 100,00	5 100,00
Arbre de Noël (sous réserve de manifestation)	250,00	250,00	250,00
Subvention optionnelle (ALSH mercredi matin) - Année 2014	1 500,00	3 000,00	3 000,00
Subvention complémentaire/sous réserve	14 085,00	3 500,00	3 500,00
57 Anim'jeunes - UFCV		6 000,00	6 000,00
58 Animation sport. Canton. SAVENAY (15 % de la participation ASD)	299,00	308,00	308,00
59 Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré (USEP) S/Réserve de justificatifs			
Régul. 2015	750,00	750,00	750,00
60 Subvention pour déplacements sportifs (réserve crédits - délibération du 20/05/2011)	900,00	900,00	900,00
	87 380,00	96 858,00	96 858,00
TOTAL c/6574	108 016,00	121 093,00	121 093,00

VOTE TAUX 3 TAXES LOCALES : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2015 :

- Taxe d'habitation : 20,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,07 %

Départ de Mmes BENOIT Gaëlle et LEJEUNE Danielle - Mme G. BENOIT donne pouvoir à Mme Bernadette LOLLIOZ - Mme D. LEJEUNE donne pouvoir à M. Bernard CRIAUD
Secrétaire de séance : Bernadette LOLLIOZ

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL : Le conseil municipal, à 3 voix contre et 18 pour, vote le budget primitif 2016 du budget principal qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 3 045 130 €
- Section Investissement : 1 684 802 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT : Le conseil municipal, à 3 voix contre et 18 pour, vote le budget primitif 2016 du budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 107 645 €
- Section Investissement : 1 408 764 €

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce règlement intérieur.

TRAVAUX SUR LE BUCHER DU SITE DU CHATEAU DE L'ESCURAYS – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Le conseil municipal, à 20 voix pour et 1 abstention, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour financer les travaux du Bucher.

Pour Extrait Conforme
 PRINQUIAU, le 13 avril 2016
 Le Maire,
 Lénaïck LECLAIR